



Eric LABAYE
Président

Palaiseau, le 23 juin 2022

Le Conseil d'administration de l'École polytechnique au cours de sa 202^{ème} séance du 23 juin 2022 approuve les délibérations suivantes :

Délibération n°01 : CR du Conseil d'administration du 10 mars 2022

Le Conseil d'administration approuve le compte rendu du Conseil d'administration du 10 mars 2022.

Délibération n°02 : CR du Conseil d'administration du 3 mai 2022

Le Conseil d'administration approuve le compte rendu du Conseil d'administration du 3 mai 2022.

Délibération n°03 : Evolution du cycle ingénieur

Le Conseil d'administration approuve les huit principes structurants du futur cycle ingénieur polytechnicien, tels que proposés dans la pièce jointe et amendés en séance, pour une mise en œuvre pour la promotion X2023.

Les travaux sur la structure du cycle se poursuivront au sein du conseil de perfectionnement pour présentation au Conseil d'administration d'ici septembre 2023.

Délibération n°04 : Règlement des études du programme Bachelor

Le Conseil d'administration approuve le règlement des études du programme Bachelor à compter de l'année académique 2022-2023.

Délibération n°05 : Règlement des études du programme MSc&T

Le Conseil d'administration approuve le règlement des études du programme « Master of Science and Technology » à compter de l'année académique 2022-2023.

Délibération n°06 : Règlement des études de l'Executive Master

Le Conseil d'administration approuve le règlement des études du programme de l'Executive Master à compter de l'année académique 2022-2023.

Délibération n°07 : Règlement des études du cycle polytechnicien

Le Conseil d'administration approuve le règlement des études du cycle ingénieur polytechnicien pour la promotion X2022 et les modifications pour la promotion X2021.

Délibération n°08 : Approbation du catalogue des formations 4A

Le Conseil d'administration approuve le catalogue des formations à finalité professionnelle pour la promotion X2020.

Délibération n°09 : Décision d'exonération des droits de scolarité des élèves internationaux

Le Conseil d'Administration décide d'accorder les exonérations des droits de scolarité proposées par la commission d'exonération en faveur des élèves étrangers des promotions X2020, X2021 et X2022 dont la liste est présentée en séance et figure en annexe.

Délibération n°10 : Modalités du concours d'admission 2023

Le Conseil d'administration donne un avis favorable sur les propositions relatives à la création de la nouvelle filière d'admission MPI et aux modalités d'organisation de cette dernière, telles qu'exposées dans la présente pièce s'agissant notamment des épreuves et de leurs coefficients, ainsi que sur le nombre et la répartition des places offertes au concours d'admission à l'École polytechnique en 2023.

Délibération n°11 : Filiale X-Exed - comptes annuels 2021

Conformément à l'article 9-13°-II du décret n° 2015-1176 du 24 septembre 2015 relatif à l'organisation et au régime administratif et financier de l'École polytechnique, le Conseil d'administration, après avoir pris connaissance de la situation de la société, approuve les comptes annuels 2021 de la filiale X-Exed.

Délibération n°12 : Filiale FX-Conseil – comptes annuels 2021

Conformément à l'article 9-13°-II du décret n° 2015-1176 du 24 septembre 2015 relatif à l'organisation et au régime administratif et financier de l'École polytechnique, le Conseil d'administration, après avoir pris connaissance de la situation de la société, approuve les comptes annuels 2021 de la filiale FX-Conseil.

Délibération n°13 : Filiale X-Création – comptes annuels 2021

Conformément à l'article 9-13°-II du décret n° 2015-1176 du 24 septembre 2015 relatif à l'organisation et au régime administratif et financier de l'École polytechnique, le Conseil d'administration, après avoir pris connaissance de la situation de la société, approuve les comptes annuels 2021 de la filiale X-Création.

Délibération n°14 : Comptes consolidés 2021

Le Conseil d'administration approuve les comptes consolidés 2021 de l'École polytechnique constitués des comptes sociaux 2021 de l'École polytechnique (EPSCP) et de ceux de ses filiales X-Exed (SAS détenue à 100%), FX-Conseil (SAS détenue à 51%) et X-Création (SAS détenue à 73%), tous certifiés par les commissaires aux comptes respectifs, et retraités conformément, d'une part, à l'instruction n°08-031-M9 du 3 avril 2008 applicable aux établissements publics nationaux et, d'autre part, au Comité de la Réglementation Comptable n°99-02 du 29 avril 1999 dans le cadre de la consolidation. Les comptes consolidés de l'École polytechnique font état d'un total de bilan de 270 923 k€, d'un total de produits de 162 241 k€ et d'un résultat net, part du groupe, de 3 836 k€.

Le Conseil d'administration approuve le résultat net 2021 des comptes consolidés, part du groupe, de 3 836 k€.

Le Conseil d'administration affecte le résultat consolidé 2021, part du groupe, en report à nouveau.



Délibération n°15 : différée à un prochain Conseil d'administration.

Délibération n°16 : Régime indemnitaire des personnels de soutien

Le Conseil d'administration approuve la reconduction du dispositif de primes de fin d'année en faveur des personnels contractuels et fonctionnaires de l'École polytechnique selon les principes, règles et modalités exposés.

Signé

Eric LABAYE
Président du Conseil d'administration
de l'École polytechnique